

Délibération 2024-015

SEANCE DU 05 MARS 2024

Date de la convocation : jeudi 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LEJOLLY Annie),

Excusée : TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : LELANDAIS Guillaume

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN POUR LA BILLETTERIE DES VISITES DU CHATEAU

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ries, Maire-Adjointe en charge des activités culturelle. Madame Ries fait part d'un projet de convention de partenariat proposé par l'Office de Tourisme du Cotentin pour la vente des billets des visites guidées du château pendant la période estivale. Il précise qu'il s'agit des visites organisées par la commune (les lundis, mercredis et vendredis), dans les mêmes conditions que les visites assurées par le Pays d'Art et d'Histoire.

La convention prévoit que l'Office de Tourisme assure la vente des billets dans l'ensemble de ses bureaux d'information, permanents et saisonniers ainsi que la promotion des visites, le bon déroulement des ventes ainsi que le remboursement en cas d'annulation.

En fin de saison, l'Office procédera au reversement des recettes à la commune, déduction faite d'une commission de 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord à la convention de partenariat proposée par l'Office du Tourisme du Cotentin,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS